



ASSEMBLEE GENERALE
29 mars 2012
COMPTE RENDU

L'an deux mil douze, le 29 mars, à vingt heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Montmartin sur Mer sous la Présidence de Eric de LAFORCADE, Président.

Etaient présents : G. TURGIS, A. VIEL, G. BELLIARD, E. de LAFORCADE, J. DURET, R. PREVEL, P. CORBET, G. BUSNEL, D. LECORDIER, G. UNVOY, Ch. DOLLEY, A. CROCI, M. GUIBLE, J.B. RAULT, D. MARTIN, X. JACQUET, D. MARIE, G. PAISNEL, D. GILBERT, B. LEMIERE, O. BECK (jusqu'à 21h10), B. LECORDIER, G. LE CALVEZ, S. PAYSANT, J. DOYERE (à partir de 21h), J. TALBOT, E. LEBRUN, F. GOURDET, P. DUGUE, F. MARTIN, J.P. SALLIOT, D. MAIRESSE, D. CARIOU, R. DELAUNEY, C.de SAINT JORRE, F. GUILLON, H. GUILLE, B. LEPLEY, M. VAILLANT.

Absents excusés : M. DESPREZ (procuration à G. TURGIS), M. BOIZARD (remplacé par F. GUILLON), V. BIDAN, Ph. PUDDU, N. DOUCHIN (procuration à J. DURET), O. BECK (à partir de 21h10, procuration à G. LE CALVEZ), J. MONTEIL, J. DOYERE (jusqu'à 21h), C. DOUBLET, M. MAZURE (procuration à D. CARIOU), J. GUIGAUD (remplacé par C. de SAINT JORRE), M. BOIZARD (remplacé par F. GUILLON).

Secrétaire de séance : H. GUILLE

Le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 16 février 2012 est validé à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Président remercie Monsieur Legrand, Percepteur, pour sa présence.

Monsieur le Président indique que les comptes sont en concordance avec ceux de la trésorerie et présente le compte administratif 2011 du budget général et les comptes administratifs 2011 des budgets annexes cinéma, Papeco, SPANC et eau.

Budget Général :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	438 182,52 €
Résultat antérieur reporté :	349 554,75 €
Résultat à affecter :	787 737,27 €
Solde d'exécution d'investissement :	529 768,77 €
Solde des restes à réaliser :	519 560,00 €

Il est proposé de reporter au compte 002 en recettes de fonctionnement la somme de 787 737,27 € (arrondi à 787 737 €) et de reporter au compte 001 en recettes d'investissement la somme de 529 768,77 € (arrondi à 529 768 €).

Le résultat de clôture pour l'année 2011 s'établit à 1 317 506,04 €.

Monsieur le Président s'absente pour le vote des comptes administratifs et Monsieur BECK assure alors la présidence.

Délibération n° 2012-03-22 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte administratif 2011 du budget général.

Budget annexe cinéma :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	- 3 018,23 €
Résultat antérieur reporté :	0 €
Résultat à affecter :	- 3 018,23 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 96 664,08 €
Solde des restes à réaliser :	- 33 700,00 €
Besoin de financement :	62 964,08 €

Il est proposé de reporter au compte 002 en dépenses de fonctionnement la somme de 3 018,23 € (arrondi à 3 019 €) et de reporter au compte 001 en dépenses d'investissement la somme de 96 664,08 € (arrondi à 96 665 €).

Le résultat de clôture pour l'année 2011 est déficitaire de 99 682,31 €

Délibération n° 2012-03-23 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte administratif 2011 du budget annexe cinéma.

Budget annexe PAPECO :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	46 658,93 €
Résultat antérieur reporté :	3 525,58 €
Résultat à affecter :	50 184,51 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 46 117,79 €
Solde des restes à réaliser :	0 €
Besoin de financement :	46 117,79 €

Il est proposé d'affecter au compte 1068, pour couvrir le déficit d'investissement, la somme de 46 117,79 € (arrondi à 46 117 €), de reporter au compte 002 en recettes de fonctionnement la somme de 4 066,72 € (arrondi à 4 066 €), de reporter au compte 001 en dépenses d'investissement la somme de 46 117,79 € (arrondi à 46 118 €).

Le résultat de clôture pour l'année 2011 s'établit à 4 066,72 €.

Délibération n° 2012-03-24 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte administratif 2011 du budget annexe PAPECO.

Budget annexe SPANC :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	- 5 419,46 €
Résultat antérieur reporté :	0 €
Résultat à affecter :	- 5 419,46 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 307,24 €
Solde des restes à réaliser :	0 €
Besoin de financement :	307,24 €

Il est proposé de reporter au compte 002 en dépenses de fonctionnement la somme de 5 419,46 € (arrondi à 5 420 €) et de reporter au compte 001 en dépenses d'investissement la somme de 307,24 € (arrondi à 308 €).

Le résultat de clôture pour l'année 2011 est déficitaire de 5 726,70 €.

Délibération n° 2012-03-25 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte administratif 2011 du budget annexe SPANC

Budget annexe EAU :

Résultat de fonctionnement de l'exercice :	146 722,53 €
Résultat antérieur reporté :	226 525,06 €
Résultat à affecter :	373 247,59 €
Solde d'exécution d'investissement :	- 112 140,02 €
Solde des restes à réaliser :	- 206 524,74 €
Besoin de financement :	318 664,76 €

Il est proposé d'affecter au compte 1068, pour couvrir le déficit d'investissement, la somme de 318 664,76 € (arrondi à 318 665 €), de reporter au compte 002 en recettes de fonctionnement la somme de 54 582,83 € (arrondi à 54 582 €), de reporter au compte 001 en dépenses d'investissement la somme de 112 140,02 € (arrondi à 112 140 €).

Le résultat de clôture pour l'année 2011 s'établit à 261 107,57 €.

Délibération n° 2012-03-26 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte administratif 2011 du budget annexe EAU.

Monsieur le Président revient dans la salle et propose de délibérer sur les affectations et les reports des résultats du budget principal et des budgets annexes.

Budget général :

Délibération n° 2012-03-27 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de reporter au compte 002 en recettes de fonctionnement la somme de 787 737,27 € (arrondi à 787 737 €) et de reporter au compte 001 en recettes d'investissement la somme de 529 768,77 € (arrondi à 529 768 €).

Budget annexe cinéma :

Délibération n° 2012-03-28 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de reporter au compte 002 en dépenses de fonctionnement la somme de 3 018,23 € (arrondi à 3 019 €) et de reporter au compte 001 en dépenses d'investissement la somme de 96 664,08 € (arrondi à 96 665 €).

Budget annexe PAPECO :

Délibération n° 2012-03-29 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte d'affecter au compte 1068, pour couvrir le déficit d'investissement, la somme de 46 117,79 € (arrondi à 46 117 €), de reporter au compte 002 en recettes de fonctionnement la somme de 4 066,72 € (arrondi à 4 066 €), de reporter au compte 001 en dépenses d'investissement la somme de 46 117,79 € (arrondi à 46 118 €).

Budget annexe SPANC :

Délibération n° 2012-03-30 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte de reporter au compte 002 en dépenses de fonctionnement la somme de 5 419,46 € (arrondi à 5 420 €) et de reporter au compte 001 en dépenses d'investissement la somme de 307,24 € (arrondi à 308 €).

Budget annexe EAU :

Délibération n° 2012-03-31 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte d'affecter au compte 1068, pour couvrir le déficit d'investissement, la somme de 318 664,76 € (arrondi à 318 665 €), de reporter au compte 002 en recettes de fonctionnement la somme de 54 582,83 € (arrondi à 54 583 €), de reporter au compte 001 en dépenses d'investissement la somme de 112 140,02 € (arrondi à 112 140 €).

Les comptes de clôture du budget général et des budgets annexes étant identiques avec ceux de Monsieur le Percepteur, Monsieur le Président propose de valider les comptes de gestion.

Budget général :

Délibération n° 2012-03-32 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte de gestion du budget général.

Budget annexe cinéma :

Délibération n° 2012-03-33 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte de gestion du budget annexe cinéma.

Budget annexe PAPECO :

Délibération n° 2012-03-34 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte de gestion du budget annexe PAPECO.

Budget annexe SPANC :

Délibération n° 2012-03-35 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte de gestion du budget annexe SPANC.

Budget annexe EAU :

Délibération n° 2012-03-36 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le compte de gestion du budget annexe EAU.

Présentation du budget prévisionnel 2012

Monsieur le Président propose une lecture au chapitre.

Section de fonctionnement : dépenses

Chapitre 11 : prévision de 1 006 086 €. Le point particulier de ce chapitre se situe à l'article 61522 avec la réserve.

Chapitre 12 : prévision de 826 200 €. Le point particulier se situe à l'article 6488 avec l'action sociale, obligatoire depuis la loi du 21 février 2007, qui devra donner lieu à délibération.

Monsieur Le Calvez demande pourquoi il y a une dépense pour un sculpteur.

Le sculpteur intervient au collège une fois par an dans le cadre du Contrat Educatif Local.

Chapitre 14 : la somme de 250 000 € est provisionnée, il s'agit du FNGIR. La somme de 225 000 € figure sur l'état 1258 mais une régularisation peut intervenir en fin d'année.

Chapitre 42 : correspond aux amortissements qu'il est obligatoire d'inscrire dans un budget.

Chapitre 65 : l'attribution des subventions aux associations fera l'objet d'un vote ultérieurement. 20 000 € sont provisionnés pour la crèche mais feront aussi l'objet d'une délibération ultérieurement. Monsieur le Président demande à Monsieur Doyère d'étudier ce dossier afin qu'une solution soit trouvée pour « sauver » la crèche. 770 000 € sont prévus pour le versement de nos cotisations aux syndicats (Perelle, Syndicat mixte du Pays de Coutances, Syndicat d'Aménagement et d'Entretien de la Sienne...).

Chapitre 66 : intérêt des emprunts en diminution par rapport aux années précédentes. Pas de nouveaux prêts de prévus pour l'année 2012.

Monsieur Mairesse s'étonne des montants entre l'électricité et les combustibles. Du fait des travaux au gymnase, si l'un augmente l'autre devrait diminuer, il demande à éclaircir ces chiffres.

Section de fonctionnement : recettes

Monsieur le Président précise que les dotations ne sont toujours pas en ligne et que le budget est établi pour les taxes additionnelles à partir des résultats de l'année 2011 (état 1259 arrivé après la préparation budgétaire) ; certains articles devront donc être modifiés en conséquence par décision modificative.

Chapitre 70 : une baisse pour l'article 7021 vente de récoltes, un agriculteur ayant remis des terres au 31/12/2011.

Chapitre 73 : une délibération va devoir être actée pour le taux des taxes et le taux de la taxe enlèvement des ordures ménagères.

Monsieur Delauney précise que les bases augmentent de 1,8 %.

Chapitre 74 : la dotation d'intercommunalité n'est pas encore connue à ce jour. La prudence a été de mise sur ces prévisions, le chapitre sera réajusté.

La section de fonctionnement s'équilibre à 3 883 530 € en dépenses et en recettes.

Section d'investissement : dépenses

Le montant prévisionnel de dépenses s'élève à 1 217 147 €.

Concernant le transfert des locaux communautaires vers l'ancienne trésorerie, Monsieur le Président indique que plusieurs devis vont être sollicités pour une étude et seront à nouveau présentés en Assemblée Générale. L'actuel siège de la Communauté de Communes sera peut-être mis en vente par la commune, nous pourrions vendre l'actuel service des eaux et ainsi avoir la possibilité de rapprocher les services. Dans le cadre de la DETR, nous pouvons espérer obtenir 30 % du prix d'acquisition et 30 % des travaux.

Monsieur Rault demande si la commune de Montmartin-sur-Mer souhaite mettre fin au bail.

Monsieur Beck indique qu'il n'y a pas encore de décision de prise mais l'idée est de ne pas garder ce bâtiment.

Monsieur le Président insiste sur le fait qu'il s'agit d'une provision et qu'il sera proposé, le moment venu, après étude, un vote à l'assemblée.

Monsieur Rault s'interroge sur l'acquisition d'un tracteur.

Il lui est répondu qu'une comparaison est en cours entre un achat et de la location.

Monsieur Rault ajoute que les orientations sont importantes et qu'avant de voter, il faudrait avoir un débat.

Monsieur le Percepteur insiste sur le fait que ce ne sont que des prévisions.

Monsieur Delauney demande à Monsieur Rault quels seraient les investissements qu'il souhaiterait voir mis en place.

Monsieur Mairesse demande aux élus de se mettre à la place du contribuable. Ce budget impacte directement l'imposition.

Monsieur le Percepteur répond que les citoyens attendent des élus des équipements et des services.

Monsieur Beck ajoute que les élus sont là pour réaliser des équipements, s'ils hypothèquent l'investissement, il n'y a plus aucun intérêt.

Monsieur Rault ajoute qu'il est prévu dans ce budget un investissement pour des bureaux alors que personne ne sait ce que deviendra la collectivité avec la réforme. On pourrait aussi prendre en charge les structures sportives des communes.

Monsieur le Percepteur indique que cela nécessiterait une modification des compétences et que c'est un autre débat.

Monsieur Jacquet renvoie cette discussion vers la commission prospective. Elle ne s'est réunie qu'une seule fois.

Monsieur Lepley trouve dommage qu'à la commission finances, toutes les communes ne soient pas représentées.

Section d'investissement : recettes

Monsieur le Président fait remarquer qu'à la demande de la trésorerie les recettes sont groupées et pas affectées par opération. Les financements du Pôle Enfance, du gymnase et de la trésorerie peuvent être effectués sans emprunt.

Avant de passer au vote du budget prévisionnel, Monsieur le Président propose de délibérer sur le taux des taxes. Il propose le maintien des taux appliqués en 2011.

Délibération n° 2012-03-37 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de reconduire à l'identique de l'année 2011 le taux des taxes.

- Taxe d'habitation : 9,28
- Taxe foncière sur le bâti : 9,15
- Taxe foncière sur le non bâti : 22,35
- CFE : 7,66
- Fiscalité professionnelle de zone : 19,48.

Monsieur Guille propose, pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, une baisse de 2 % des taux.

Délibération n° 2012-03-38 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'appliquer une diminution de 2 % sur les taux pratiqués en 2011. Le taux 2012 sera appliqué comme suit :

- Annville, Lingreville, Quetteville-sur-Sienne et Regnéville-sur-Mer : 12,34 (au lieu de 12,59) ;
- Contrières, Hérengruville, Hyenville, Montchaton, Orval et Trelly : 11,36 (au lieu de 11,59) ;
- Hauteville-sur-Mer : 12,89 (au lieu de 13,15) ;
- Montmartin-sur-Mer : 14,00 (au lieu de 14,29).

Vote du budget général prévisionnel 2012 :

Délibération n° 2012-03-39 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget prévisionnel 2012. La section de fonctionnement s'équilibre à 3 883 530 € et sera ajustée par décision modificative en fonction des dotations lorsqu'elles seront connues et de l'ajustement au vu de l'état 1259 relatif aux taxes additionnelles. La section d'investissement s'équilibre à 1 217 147 €.

Présentation du budget annexe cinéma – prévisionnel 2012

Section de fonctionnement : le budget s'équilibre à 144 013 €.

Section d'investissement : le budget s'équilibre à 187 124 €.

Sont prévus pour l'année 2012 des travaux à la cabine de projection et la climatisation des salles.

Des subventions non encore notifiées viendront abonder les recettes de fonctionnement : 40 000 € de l'Europe et environ 32 000 € de Taxe Spéciale Additionnelle.

Vote du budget cinéma prévisionnel 2012 :

Délibération n° 2012-03-40 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe cinéma prévisionnel 2012. La section de fonctionnement s'équilibre à 144 013 €. La section d'investissement s'équilibre à 187 124 €.

Présentation du budget annexe PAPECO – prévisionnel 2012

Section de fonctionnement : le budget s'équilibre à 77 327 €.

Section d'investissement : le budget s'équilibre à 91 853 €.

Vote du budget PAPECO prévisionnel 2012 :

Délibération n° 2012-03-41 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe PAPECO prévisionnel 2012. La section de fonctionnement s'équilibre à 77 327 €. La section d'investissement s'équilibre à 91 853 €.

Présentation du budget annexe SPANC – prévisionnel 2012

Section de fonctionnement : le budget s'équilibre à 70 300 €.

Section d'investissement : le budget s'équilibre à 308 €.

Vote du budget SPANC prévisionnel 2012 :

Délibération n° 2012-03-42 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe SPANC prévisionnel 2012. La section de fonctionnement s'équilibre à 70 300 €. La section d'investissement s'équilibre à 308 €.

Présentation du budget annexe EAU – prévisionnel 2012

Section d'exploitation : le budget s'équilibre à 1 265 282 €.

Section d'investissement : le budget s'équilibre à 1 228 264,74 €.

Vote du budget EAU prévisionnel 2012 :

Délibération n° 2012-03-43 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le budget annexe EAU prévisionnel 2012. La section d'exploitation s'équilibre à 1 265 282 €. La section d'investissement s'équilibre à 1 228 264,74 €.

Action Sociale

Monsieur le Président indique que la loi du 21 février 2007 impose aux collectivités une participation au titre de l'action sociale. IL y a le choix entre l'adhésion au CDAS et les chèques déjeuner.

L'adhésion au CDAS représente 1 % de la masse salariale (639 845 €) soit pour l'année 2011 : 6 398 €. Les bénéficiaires seraient limités : 12 agents n'ont pas d'enfant et 8 en ont un. Les avantages sont attribués selon le quotient familial.

Les chèques déjeuner seront appréciés de tous les agents et représentent un coût pour la collectivité d'environ 7 150 €.

Monsieur le Président propose de fixer la valeur unitaire du chèque déjeuner à 5 € avec une participation de la collectivité à hauteur de 50 % de la valeur du titre, soit 2,50 € et un coût de 2,50 € pour l'agent prélevé sur son salaire avec une attribution de 10 chèques par mois. Les agents à temps partiels auront des chèques au prorata du temps de travail et les agents qui bénéficient du repas dans le cadre de leurs fonctions se verront appliquer un prorata. Il n'y aura pas d'attribution de chèque sur le mois d'août.

Délibération n° 2012-03-44 : le Conseil Communautaire, à la majorité (3 abstentions), décide de mettre en place, à compter du 1^{er} avril 2012, les chèques déjeuner avec les caractéristiques énoncées ci-dessus.

Voirie – Modification de la compétence optionnelle « protection et mise en valeur de l'environnement » 2.1 (travaux dont les dépenses sont de fonctionnement et d'investissement pour les voies tracées en bleu) : modification de la carte

Délibération n° 2012-03-45 : Par délibération en date du 26 mai 2008, le conseil communautaire a classé les voiries d'intérêt communautaire. Au vu des classements effectués à cette époque, le linéaire transféré par la commune d'Annville est particulièrement faible en proportion de celui des autres communes, c'est pourquoi, afin d'harmoniser la répartition des linéaires de voirie sur l'ensemble des communes de la communauté de communes, il serait opportun de régulariser cette situation. Monsieur le Président propose donc de définir d'intérêt communautaire la rue qui mène du bourg à la mer (965 m) et une partie de la voie qui mène du camping des peupliers à la D20 (environ 400 m), cette voie étant déjà, en partie, communautaire. Les critères requis pour le classement en voirie d'intérêt communautaire lors de la première étude de 2008 permettent d'intégrer ces deux voies (desserte directe du bourg à la mer et liaison vers une RD).

Les membres du bureau ont émis un avis favorable de principe lors de la réunion du 15 mars 2012. Ces voies devront être considérées en voies bleues, la communauté de communes prendra en charge le fonctionnement et l'investissement. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de modifier ses statuts en acceptant d'intégrer les voies ci-dessus définies en tant que voies d'intérêt communautaire.

Dans le cadre de la modification de la compétence, chaque commune devra délibérer sur ce point.

Pôle enfance de Quetteville-sur-Sienne : présentation d'avenants

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Dugué.

Monsieur Dugué indique que l'étanchéité de l'ancien préau devient nécessaire avec la construction du nouveau préau, à la jonction des deux bâtiments. L'entreprise Duparc, lot 3 - couverture, présente un devis raccord de noue sur deux parties avant et arrière du bâtiment existant et évacuation pour un montant de 2 622,73 € TTC.

Délibération n° 2012-03-46 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte ces travaux supplémentaires et autorise le Président à signer un avenant n° 2 avec l'entreprise Duparc pour un montant de 2 622,73 € TTC.

La grille d'aération de la salle de restauration s'est retrouvée obturée par la charpente du nouveau préau, l'entreprise Lafosse, lot 10 – plomberie chauffage, présente un devis pour la réalisation de travaux de dévoiement de la grille d'air pour un montant de 1 942,72 € TTC.

Délibération n° 2012-03-47 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte ces travaux supplémentaires et autorise le Président à signer un avenant n° 2 avec l'entreprise Lafosse pour un montant de 1 942,72 € TTC.

Divers

Fonds de concours – commune de Regnéville-sur-Mer

Monsieur Cariou indique que la commune a signé une Autorisation d'Occupation Temporaire de la cour et de la conciergerie du château de Regnéville-sur-Mer. Afin de continuer les marchés du vendredi soir et les animations, la commune envisage l'achat de parasols pour couvrir la scène de 18 m² et 140 m² de la cour. Le coût total s'élève à 19 130 € HT. 11 734,70 € de subventions peuvent être obtenus. Le reste à charge est donc de 7 395 €. La commune sollicite un fonds de concours pour cette opération soit 50 % du reste à charge. Il est proposé aux autres associations du canton de bénéficier de ce site avec les parasols qui sont difficilement déplaçable (80kg l'unité).

Délibération n° 2012-03-48 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise l'inscription au budget de la somme de 3 697 € en tant que fonds de concours pour l'équipement de ces parasols.

Avenants pour les travaux du cinéma

Monsieur le Président présente deux avenants.

Le premier en moins value de 1 024,20 € pour l'entreprise Breton (dû au déplacement du chauffe-eau), le second en plus value de 1 024,20 € pour l'entreprise Hocquigny (dû à des travaux dans la cabine de projection).

Délibération n° 2012-03-49 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte l'avenant en moins value de 1 024,20 € pour l'entreprise Breton et autorise le président à le signer.

Délibération n° 2012-03-50 : le Conseil Communautaire, à l'unanimité, accepte l'avenant en plus value de 1 024,20 € pour l'entreprise Hocquigny et autorise le Président à le signer.

Monsieur le Président demande à Monsieur Jacquet s'il souhaite prendre la parole suite à la commission territoire qui a eu lieu.

Monsieur Jacquet indique que dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales, la Communauté de communes de Montmartin-sur-Mer se retrouve seule malgré les démarches entreprises avec Gavray et Bréhal.

Entre Plage et Bocage part vers Granville.

Gavray ou une partie de Gavray devrait rejoindre Coutances, Saint-Sauveur-Lendelin et Cerisy-la-Salle.

Il serait souhaitable de poursuivre la démarche avec Saint-Malo-de-la-Lande, voire Lessay et peut-être Périers ou Coutances.

Pépinière d'entreprise : Il y a sur ce dossier un problème de compétence. Dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale, il y a lieu de s'engager à sauvegarder des terres agricoles en vue de l'obtention d'un label. Les aides de l'Etat et de l'Europe peuvent être importantes pour ces projets.

Madame Busnel demande où en est le dossier de construction d'une réserve incendie à Hérenquerville.

Hubert Pagnier indique que la plate-forme est réalisée, l'équipement est acheté. Suite au décès de Monsieur Hocquigny, il fallait attendre pour savoir si l'entreprise allait continuer son activité. Une convention de mise à disposition de l'emplacement, uniquement pendant la période d'activité, était acceptée par les propriétaires mais la commune souhaitait une mise à disposition sans contrainte de délai.

Monsieur le Président indique que la réserve était obligatoire en 2006 pour l'entreprise. Les services du SDIS vont être à nouveau interrogés. Une solution sera trouvée au cas où cette réserve ne se ferait pas.

Madame Busnel indique qu'elle ne peut bénéficier d'aucune aide dans le cadre des contrats et qu'il aurait fallu faire le nécessaire pour la convention avant d'engager des dépenses.

La séance est levée à 22h15